



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT



SOMMAIRE

Préambule	2
------------------	----------

A. LES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CCGVM	3
--	----------

1) Le territoire desservi	3
2) La gestion des services d'eau et d'assainissement	4
3) Les événements marquants de l'année	5

B. INDICATEURS TECHNIQUES	9
----------------------------------	----------

1) EAU POTABLE	9
-----------------------	----------

1.1. Chiffres clés	9
1.2. Patrimoine	9
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	13
1.4. Volumes produits et distribués	14
1.5. Rendements des réseaux et indices linéaires de pertes	16
1.6. Qualité de l'eau distribuée	18

2) ASSAINISSEMENT	19
--------------------------	-----------

2.1. Chiffres clés	19
2.2. Patrimoine	19
2.3. Nombre d'abonnés et population desservie	22
2.4. Performance des ouvrages d'épuration	23
2.5. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration	28
2.6. Service Public d'Assainissement Non Collectif	29

C. INDICATEURS FINANCIERS	30
----------------------------------	-----------

1) Prix de l'Eau	30
2) Compte administratif 2020	32
2.1. Budget Eau Potable	32
2.2. Budget Assainissement	34
2.3. Budget Principal	36

PREAMBULE

Chiffres Clés

- ✓ 14 communes
- ✓ 6907 abonnés
- ✓ 15 000 habitants desservis
- ✓ 425 km de réseaux
- ✓ 12 stations d'épuration
- ✓ 869 283 m³ vendus
- ✓ 100 % de conformité de l'eau distribuée
- ✓ 3,91 à 4,56 € ttc /m³

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement répond à l'obligation de transparence prévue par l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ses décrets d'application (n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 et n° 2007-675 du 2 mai 2007) précisent les modalités et les délais de présentation du rapport ainsi que les indicateurs techniques et financiers qui doivent y figurer.

Ce rapport, destiné à l'information des usagers, est présenté par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit au 30 septembre de l'année N+1.

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) possède les compétences eau potable (production et distribution) et assainissement (eaux pluviales, eaux usées et systèmes d'épuration) depuis sa création en 1992.

Les services sont gérés en délégation, par le biais de contrats de concession avec la société VEOLIA EAU.

Les données exposées dans le présent rapport sont issues d'une part du service eau-assainissement de la Communauté de Communes et d'autre part des rapports annuels fournis par le délégataire, conformément aux obligations de la loi Sapin du 29 janvier 1993 et de la loi Mazeaud du 08 février 1995. En effet, en vertu de ces dispositions, tout délégataire d'un service public doit produire chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

A. LES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CCGVM

1) Le territoire desservi

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, créée en 1992, compte 14 communes : Ambonnay, Avenay Val d'Or, Aÿ-Champagne (Aÿ/Bisseuil/ Mareuil-sur-Aÿ), Bouzy, Champillon, Dizy, Fontaine-sur-Aÿ, Germaine, Hautvillers, Mutigny, Nanteuil-la-Forêt, Saint-Imoges, Tours-sur-Marne et Val-de-Livre (Louvois /Tauxières-Mutry).



Territoire de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

Il est à noter l'existence 2 communes nouvelles sur le territoire : Aÿ-Champagne (fusion des communes d'Aÿ, Mareuil-sur-Aÿ et Bisseuil) et Val-de-Livre (fusion des communes de Louvois et Tauxières-Mutry).

Ce territoire représente une population de 15 000 habitants :

	Population totale (INSEE 2018)	Communes	Population totale (INSEE 2018)
Ambonnay	988	Germaine	536
Avenay Val d'Or	1 042	Hautvillers	702
Aÿ-Champagne	5539	Mutigny	189
Bouzy	918	Nanteuil la Forêt	297
Champillon	516	Saint Imoges	353
Dizy	1539	Tours-sur-Marne	1397
Fontaine sur Aÿ	348	Val-de-Livre	636
		TOTAL	15 000

2) La gestion des services d'eau et d'assainissement

L'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement et des équipements qui s'y rattachent (usines de production, usines de traitement, etc...) fait l'objet de délégations par le biais de contrats d'affermage avec la société VEOLIA EAU.

Le pilotage de ces contrats est assuré au sein de la CCGVM par un ingénieur eau-assainissement également en charge des dossiers d'investissement.

- ✓ Les contrats Eau Potable

Le service d'eau potable du territoire faisait l'objet en 2020 de 5 contrats distincts :

COMMUNES	Date d'entrée en vigueur du contrat	Date Fin de Contrat
AVENAY-VAL-D'OR, AY, CHAMPILLON, DIZY, FONTAINE-SUR-AY, GERMAINE, HAUTVILLERS, MAREUIL-SUR-AY, MUTIGNY, SAINT-IMOGES, TAUXIERES-MUTRY	01/01/2009	31/12/2020
BISSEUIL	01/03/2012	31/12/2020
BOUZY	05/05/2015	31/12/2020
NANTEUIL-LA-FORÊT	01/11/2008	31/10/2028
AMBONNAY, LOUVOIS, TOURS-SUR-MARNE (Nouveau Contrat CCGVM)	01/01/2020	31/12/2031

- ✓ Les contrats Assainissement

Le service d'assainissement du territoire faisait l'objet en 2020 de 4 contrats d'affermage distincts avec la société VEOLIA :

COMMUNES	Date d'entrée en vigueur du contrat	Date Fin de Contrat
AY, CHAMPILLON, DIZY, FONTAINE-SUR-AY, GERMAINE, HAUTVILLERS, MAREUIL-SUR-AY, MUTIGNY, NANTEUIL-LA-FORÊT, SAINT-IMOGES	01/01/2009	31/12/2020
AVENAY-VAL-D'OR, BOUZY, TAUXIERES-MUTRY, TOURS-SUR-MARNE	01/03/2015	31/12/2020
AMBONNAY-BISSEUIL	01/03/2012	31/12/2020
LOUVOIS	01/01/2011	31/12/2022

Les nouveaux contrats de concession négociés en 2019 sont entrés en vigueur le 01/01/2020 pour le contrat d'eau potable (pour Ambonnay, Louvois et Tours-sur-Marne) et le 01/01/2021 pour le contrat Assainissement.

Ce sont 6 contrats de DSP qui se sont achevés au 31/12/2020.

3) Les évènements marquants de l'année

✓ Pandémie COVID 19

Assurer la continuité du service public de l'eau et de l'assainissement, et protéger la santé des agents et des usagers ont été les deux priorités qui ont guidé le délégataire VEOLIA et les services dans l'organisation et les procédures mises en œuvre dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Pendant le premier confinement, le Plan de Continuité d'Activité de VEOLIA a été adapté à la propagation du virus et aux dispositions prises par le gouvernement et les autorités sanitaires au fil de l'évolution de la pandémie.

Dans ce premier temps, seules les activités permettant d'assurer la continuité de service ont été maintenues (interventions d'urgences, tâches préventives et de maintenance indispensables, service aux consommateurs et aux collectivités, facturation et maîtrise des flux financiers...).

Quelques missions ont été interrompues : interventions au domicile en-dehors des urgences, opérations non essentielles à la continuité du service.

Concernant les chantiers en cours lors de l'annonce du premier confinement, ceux-ci ont été arrêtés durant 1 mois environ et ont pu reprendre assez rapidement en tenant compte des préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction.

Un des impacts les plus importants sur le service a également été l'interdiction d'épandage des boues de STEP non hygiénisées.

En effet, dans une instruction adressée aux Préfets en date du 2 avril 2020, le gouvernement a suspendu l'épandage des boues extraites après le 17 mars 2020 des stations d'épuration urbaines qui n'ont pas fait l'objet d'une étape de traitement ayant garanti leur complète hygiénisation.

Cette suspension demeure applicable et est susceptible de le demeurer jusqu'à la fin de l'épidémie actuelle. Un nouvel arrêté devrait venir préciser les critères d'innocuité sanitaire que devront satisfaire les boues d'épuration non hygiénisées avant leur valorisation agronomique.

Plusieurs stations de la CCGVM sont concernées, notamment les STEP de Bisseuil, Louvois et Ambonnay. Il a fallu alors trouver en urgence une solution alternative pour ces stations, en accord avec les services de police de l'eau.

Les boues des stations d'Ambonnay et Bisseuil ont alors été transférées à la STEP de Tours-sur-Marne, pour ensuite être déshydratées par une unité mobile et envoyées en compostage. Cette procédure est actuellement toujours en vigueur.

Les surcoûts de traitement (20 000 € HT en 2020) ont été financés à hauteur de 80% par l'agence de l'eau.

✓ Renouvellement des contrats de concession et protocoles de fin de contrats

La plupart des contrats d'affermage en cours sont arrivés à échéance le 31/12/2020.

L'étude comparative des modes de gestion des services eau et assainissement (2017-Stratorial Finances) avait conclu à la pertinence de relancer une procédure de délégation de service public, mode de gestion le plus performant au regard des caractéristiques des services eau et assainissement de la Communauté de Communes.

Le contrat de prestation transitoire avec SUEZ pour les communes d'Ambonnay, Louvois et Tours-sur-Marne étant arrivé à échéance au 31/12/2019, la procédure de mise en concurrence pour les nouveaux contrats de concession s'est déroulée en 2019. Ceci en prévision d'un démarrage anticipé au 1^{er} janvier 2020 pour ces 3 communes et au 01/01/2021 pour les autres communes (à l'exception du service eau de Nanteuil-la-Forêt dont le contrat se termine en 2028).

Les sociétés VEOLIA et SUEZ ont remis une offre pour la concession eau potable et les sociétés SAUR et VEOLIA pour l'assainissement.

Au terme de la procédure, c'est la société VEOLIA Eau qui a été retenue pour ces 2 contrats.

La réelle concurrence et les négociations engagées ont permis d'améliorer les conditions contractuelles par rapport aux prestations actuelles tout en diminuant fortement la part du concessionnaire dans la facture finale de la grande majorité des usagers du territoire.

L'objectif principal de la CCGVM a été de négocier des prestations de qualité à un coût qui préserve les intérêts des usagers ainsi que ceux de la collectivité.



En vue d'anticiper également l'échéance des contrats au 31/12/2020 et d'assurer la continuité du service public en prévenant tout risque d'interruption ou de dysfonctionnement (tant sur le plan technique que financier), des protocoles de fin de contrats ont été négociés au cours de l'année 2020.

Ceux-ci ont permis de définir les modalités de mise en œuvre des opérations de fin de contrat et notamment d'identifier l'ensemble des travaux restant à réaliser par le Concessionnaire au titre de ses obligations.

En effet, le délégataire s'était engagé à renouveler un certain nombre de branchements plomb et à changer l'ensemble des compteurs en les dotant d'un module de télérelève.

Les sommes relatives aux travaux non réalisés (243 894 € HT au total) ont donc été reversées au plan prévisionnel de renouvellement et au fond de travaux du nouveau contrat, par le biais d'un avenant.

✓ **Reconstruction de la station d'épuration de Tours-sur-Marne**

La station d'épuration de Tours-sur-Marne (1972), est obsolète et présente des dysfonctionnements importants. Le génie civil est dégradé et l'ouvrage reçoit une charge hydraulique supérieure à sa capacité en raison des apports d'eaux pluviales au réseau de la commune.

Le système d'assainissement est ainsi déclaré non-conforme par les services de police de l'eau en raison du non-respect des exigences réglementaires en termes de qualité des rejets.

Une étude diagnostique a été réalisée en 2017-2018 sur le système d'assainissement (SOGETI) et a conclu en la nécessité d'une reconstruction complète de la station d'épuration, en complément d'interventions sur le réseau en vue de limiter les apports d'eaux pluviales.

Le bureau d'études GLS a ainsi été retenu en 2019 pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération consistant en la reconstruction de la station ainsi que la réhabilitation des réseaux rue Basse du Faubourg et chemin de contre halage.

L'appel d'offres de travaux a eu lieu en 2020 et a été remporté par la société SOURCES avec comme sous-traitants principaux SYSTEME WOLF pour le génie civil et Martins TP pour les VRD.



Le montant total du projet (études et travaux) est de 2 137 970 € HT. Des subventions sont apportées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Etat (DETR) et le Département à hauteur de 60% au total. Les travaux ont démarré à l'été 2021.

L'entreprise retenue pour la réhabilitation par chemisage des réseaux rue Basse du Faubourg et chemin de contre halage est SUBTERRA pour un montant total de l'opération de 81 511 € HT.

✓ **Etudes diagnostiques de systèmes d'assainissement**

Plusieurs systèmes d'assainissement présentent des dysfonctionnements et des non-conformités (Tours-sur-Marne, Fontaine-sur-Ay, Ambonnay...). De plus, la réglementation, de plus en plus contraignante, impose désormais la réalisation d'un diagnostic périodique des systèmes d'assainissement suivant une fréquence n'excédant pas dix ans.

Les objectifs de ces études sont de réaliser un état des lieux de l'assainissement sur la commune, d'évaluer les charges hydrauliques et polluantes collectées par les réseaux par une campagne de mesures et des investigations complémentaires et enfin d'établir un programme de travaux en vue d'optimiser le fonctionnement des réseaux et d'adapter l'outil de collecte/épuratoire aux développements futurs. Elles sont financées à 50% par l'Agence de l'Eau.

Ainsi, une première étude a été réalisée par SOGETI sur les systèmes de Bisseuil, Germaine et Tours-sur-Marne en 2017-2018.

En 2019-2020 a eu lieu l'étude diagnostique du système d'assainissement d'Ambonnay par le bureau d'études IRH, pour un montant de 80 140 € HT.

En effet, le système présentant des dysfonctionnements récurrents et des non-conformités en raison notamment de déversements non autorisés d'effluents vinicoles, un arrêté préfectoral en date du 27 février 2018 a alors mis en demeure la Communauté de Communes de réaliser les opérations nécessaires à la mise en conformité du système d'assainissement d'Ambonnay.

A l'issue de l'étude, l'échéancier de travaux de mise en conformité a été approuvé par délibération en date du 16 juillet 2020 et a permis de lever la mise en demeure.

Enfin suite à d'importants dysfonctionnements du système d'assainissement de Fontaine-sur-Ay et un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 10 décembre 2019, il a été décidé en 2020 d'engager l'étude diagnostique des communes d'Avenay-Val-d'Or et Fontaine-sur-Ay.

C'est le bureau d'études AMODIAG qui a été retenu pour un montant de 84 810,30 € HT. Celle-ci s'achèvera fin 2021.

✓ **Réhabilitation/création de réseaux Eaux usées, Eaux pluviales, Eau potable**

En lien avec les travaux de voirie et d'embellissement de ses communes membres, la Communauté de Communes effectue régulièrement des travaux de réhabilitation ou d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

C'est au total 975 mètres de réseaux d'eau potable, 535 mètres de réseaux d'eaux usées et 164 mètres de réseaux d'eaux pluviales qui ont été créés ou réhabilités en 2020 (hors branchements).

Au cours de l'année, la Communauté de Communes a participé aux travaux suivants :

COMMUNE	Emplacement des travaux	Nature des travaux* /linéaire	Maîtrise d'œuvre	Entreprise	Montant total opération HT (part CCGVM)
AMBONNAY	Traverse RD37-RD19 Rue St-Vincent	EU (345 ml) AEP (900 ml)	SOFIM	MARTINS TP	255 000 €
AY-CHAMPAGNE	Pont des Ruetz	AEP (40 ml) EU (40 ml)	DEGIS	EST OUVRAGES	28 788 €
DIZY	Giratoire Rue de Reims	AEP (35 ml), EU (150 ml), EP (100 ml)	ACI3	COLAS	88 416 €
HAUTVILLERS	Rue des Ménidres	EP (64 ml)	CCGVM	ATEC	9 998 €

* EU = assainissement eaux usées, EP = assainissement eaux pluviales, AEP = adduction d'eau potable

Les dépenses mandatées au cours de l'année sont présentées dans le chapitre « indicateurs financiers ».

Le taux moyen de renouvellement des réseaux correspond au pourcentage de renouvellement moyen annuel du réseau (calculé sur les 5 dernières années) par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Pour le réseau d'eau potable il est de 0,46% en 2020. Le taux moyen national est de 0,59%.

Pour les réseaux de collecte des eaux usées il est de 0,37%. Le taux moyen national est de 0,42%.

B. INDICATEURS TECHNIQUES

1) Eau Potable

1.1. Chiffres clés

- **6 907** abonnés
- **2** installations de production
- **18** réservoirs pour une capacité totale de stockage de **8 185 m³**
- **219** km de canalisations
- **7 253** branchements
- **1 117 971 m³** prélevés
- **178 127 m³** achetés à d'autres collectivités
- **742 457 m³** vendus et **126 826 m³** vendus à d'autres collectivités
- **100 %** de conformité microbiologique et **100%** de conformité physico-chimique des eaux distribuées

1.2. Patrimoine

- ✓ **Les installations de production**

La CCGVM dispose de 2 installations de production en fonctionnement et 3 à l'arrêt.

Installations de production	Capacité de production (m³/j)
Installation de production d'AY MAREUIL (Captage de BISSEUIL)	4 000
Forage de TAUXIERES-MUTRY	1 300
<i>Pompage de MARMANT à AVENAY VAL d'OR À L'ARRÊT</i>	900
<i>Captage BARDELOT CHAMPILLON À L'ARRÊT</i>	240
<i>Captage de LADHUIS CHAMPILLON À L'ARRÊT</i>	250
Capacité totale	6 690 m³/j

Suite à la mise en place des 2 interconnexions sur la ressource de BISSEUIL, plusieurs installations de production ont été mises à l'arrêt.

La collectivité va prochainement mettre en œuvre des procédures d'abrogation des DUP de certaines ressources qui ne seront pas conservées.

La pollution aux hydrocarbures du captage de Marmant à Avenay-Val-d'Or a également entraîné sa mise à l'arrêt en janvier 2011. Les expertises techniques ont montré que la ressource pourrait être remise en service. La remise en état des installations ainsi que la remise en service ont été prévues dans le nouveau contrat d'affermage avec VEOLIA, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

On dénombre également 5 installations de reprise et 9 surpresseurs.

✓ Les réservoirs

La CCGVM dispose de 17 réservoirs représentant une capacité totale de stockage de 8 185 m³.

Réservoirs	Capacité de stockage (m ³)
Réservoir d'AVENAY VAL d'OR	400
Réservoir d'AY	1200
Réservoir d'AY MAREUIL - PRINCIPAL	500
Château d'eau de BOUZY	300
Château d'eau de CHAMPILLON - BEL AIR (2 cuves)	200
Réservoir de CHAMPILLON - les BARDELOTS (2 cuves)	120
Réservoir de CHAMPILLON - Lotissement-Mondettes (2 cuves)	250
Réservoir de DIZY (2 cuves)	2000
Réservoir de GERMAINE	260
Réservoir de MAREUIL SUR AY (2 cuves)	355
Réservoir de MUTIGNY	100
Réservoir de MUTIGNY (nouveau)	250
Réservoir de Saint IMOGES	200
Réservoir d'HAUTVILLERS	450
Réservoir NANTEUIL LA FORET	200
Réservoir de TAUXIERES-MUTRY (2 cuves)	1000
Réservoir de TOURS-SUR-MARNE (2 cuves)	400
Capacité totale des réservoirs	8 185 m³

Les réservoirs sont nettoyés annuellement par les délégataires.

✓ Le réseau

Le linéaire de réseau d'adduction est de **218 987** mètres linéaires (hors branchements).

On dénombre environ 250 poteaux incendie et bouches de lavage.

Le nombre total de branchements est de **7 253** en 2020.

On dénombre encore au moins **280 branchements en plomb**. Il est à noter que ce chiffre représente les branchements en plomb identifiés.

La réalisation des enquêtes préalables aux travaux de renouvellement entraîne paradoxalement l'identification de nombreux branchements en plomb supplémentaires.

En 2020, **38 branchements en plomb ont été renouvelés** et 13 en 2019. Lors de travaux de voirie et réseaux, ils sont systématiquement renouvelés.

Il a également été renouvelé par le fermier en 2020 : 3 vannes, 1 ventouse, 5 branchements PEHD, 3 regards ISO et 14 robinets de prise en charge.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, compris entre 0 et 120, exprime le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. Il tient compte de l'existence de plans, de leurs mises à jour, de la connaissance de la nature et de l'âge des canalisations et des ouvrages annexes ainsi que des interventions effectuées annuellement.

COMMUNES	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
AVENAY-VAL-D'OR, AY, CHAMPILLON, DIZY, FONTAINE-SUR-AY, GERMAINE, HAUTVILLERS, MAREUIL-SUR-AY, MUTIGNY, SAINT-IMOGENS, TAUXIERES-MUTRY	117
BISSEUIL	60
BOUZY	80
NANTEUIL-LA-FORÊT	65
AMBONNAY, LOUVOIS, TOURS-SUR-MARNE	30

✓ Les compteurs

On dénombre environ **7158** compteurs dans le patrimoine du service. En 2020, **1029** compteurs ont été renouvelés dont une campagne importante dans le cadre de la mise en place de la télérelève sur les communes de Louvois, Ambonnay et Tours-sur-Marne, portant sur 882 remplacements.

En effet, la télérelève des compteurs d'eau est un objectif contractuel sur ces communes. Tous les compteurs doivent donc être remplacés et équipés d'un module de communication.

Dès l'atteinte d'un déploiement à hauteur de 90 % du parc, le réseau fixe de communication sera installé et la télérelève sera mise en œuvre.

Les anciens contrats d'affermage des 11 communes et de la commune de Bisseuil avec VEOLIA incluait déjà la mise en place de la télérelève des compteurs. Cette mise en place avait impliqué le renouvellement de l'ensemble des compteurs dans les premières années du contrat.

La grande majorité est donc équipée de têtes émettrices permettant aux abonnés de consulter leur consommation journalière sur internet ou encore d'être alertés immédiatement en cas de fuite.

En 2020, 105 opérations de maintenance sur têtes émettrices ont été réalisées.



Le nouveau contrat entré en vigueur au 01/01/2020 inclura la mise en place d'un nouveau système de télérelève pour l'ensemble des communes.

✓ **Le renouvellement réalisé par le fermier**

Les contrats de délégation comprennent un programme de renouvellement, et parfois d'investissement, des équipements à réaliser par les fermiers.

En 2020, les travaux de renouvellement suivants ont été réalisés :

- Surpression de GERMAINE - Les Haies : Le tampon d'accès au surpresseur a été renouvelé par un tampon de 800 mm afin de présenter une plus grande ouverture et faciliter l'entretien et la maintenance.

- Surpression de GERMAINE - Ferme aux Boeufs : Les pompes et le ballon de surpression ont été renouvelés :



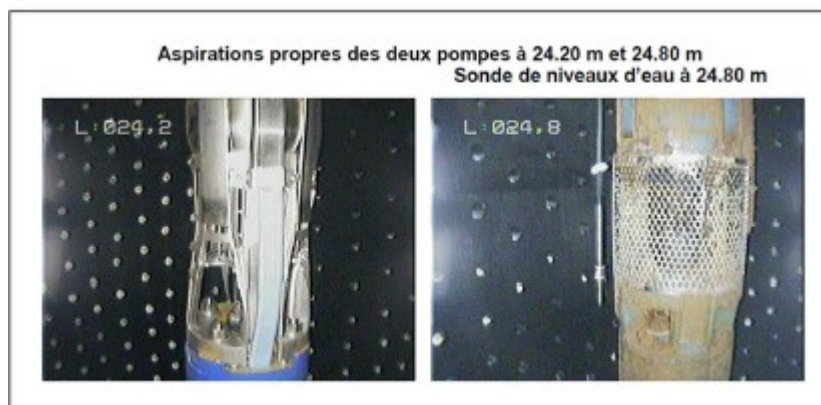
- Réservoir de GERMAINE : Vanne de régulation

- Surpression MUTIGNY - Ancien réservoir : La pompe n° 2 a été renouvelée ainsi que le ballon anti-bélier



- Forage de Tauxières-Mutry :

Conformément aux engagements contractuels, Veolia a réalisé l'inspection télévisée du forage accompagnée de mesures prédictives.



Le compteur de production d'eau a également été renouvelé

Un événement de vandalisme a été subi en 2020 sur le site du réservoir de Tauxières-Mutry (sans accès à l'eau).

Veolia a pris en charge la réparation de la clôture et le renouvellement du portail.



Enfin, dans le cadre de la fin de l'exploitation des moyens de communication par GSM Data prévue à partir du 31 décembre 2020, des travaux de renouvellement d'équipements de télésurveillance ont été entrepris. Pour tous les sites communiquant par GSM Data, du matériel utilisant le protocole GPRS 2G/3G a été installé. Il s'agit des sites de :

- Réservoirs d'AY-MAREUIL principal, CHAMPILLON Bel air, MAREUIL SUR AY, MUTIGNY "Nouveau", GERMAINE, SAINT-IMOGES, TAUXIERES-MUTRY
- Suppression GERMAINE « Les Haies », Forage TAUXIERES-MUTRY, compteur d'alimentation de DIZY

1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

La population desservie par le service d'eau potable est estimée à **15 000 habitants**.

Le nombre total d'abonnés du service est de **6 907** en 2020.

Le nombre d'abonnés du service eau est réparti ainsi :

ABONNES EAU	2018	2019	2020
Ambonnay	513	506	517
Avenay Val d'Or	449	456	453
Aÿ (Aÿ-Mareuil-sur-Aÿ)	1997	1995	1990
Bisseuil (Aÿ-Champagne)	303	301	300
Bouzy	509	504	505
Champillon	257	262	258
Dizy	741	751	731
Fontaine sur Aÿ	138	140	144
Germaine	244	245	247
Hautvillers	397	406	393
Louvois (Val-de-Livre)	177	177	184
Mutigny	99	99	104
Nanteuil-la-Forêt	130	130	130
Saint Imoges	145	150	151
Tauxières-Mutry (Val-de-Livre)	142	141	142
Tours-sur-Marne	652	654	658
TOTAL	6893	6917	6907

1.4. Volumes produits et distribués

✓ Les volumes prélevés

Volumes prélevés (m ³)	2018	2019	2020
Installation de production d'eau d'AY MAREUIL	774 247	791 235	777 233
Pompage de TAUXIERES-MUTRY	369 191	347 639	340 738
TOTAL	1 143 438 m³	1 138 874 m³	1 117 971 m³

Globalement, les volumes prélevés sont en légère baisse.

✓ Les volumes achetés à d'autres collectivités

Le volume acheté à des collectivités extérieures en 2020 est de **178 127 m³**.

Il existe un achat d'eau au Grand Reims depuis 2017 pour la commune de Nanteuil-la-Forêt suite à la dissolution du syndicat du Rouillat. La ressource est le captage de CHAMPFLEURY sur la commune de Villers aux Nœuds.

En l'absence d'outil de mesure, ce volume ne tient pas compte du hameau de la Presle.

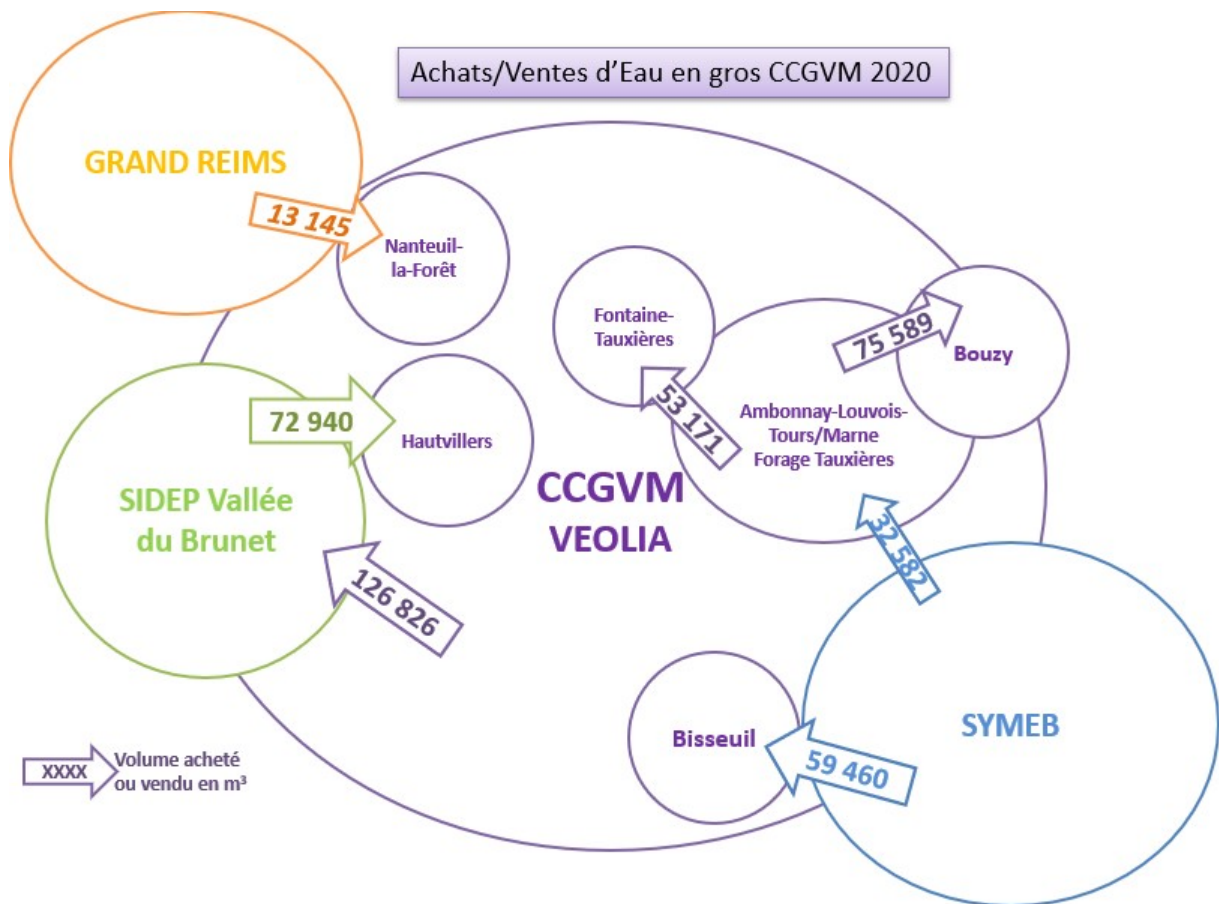
Volumes Achetés (m ³)	2018	2019	2020
SIDEP de la Vallée du Brunet	58 527	65 453	72 940
Syndicat Mixte des Eaux de Bisseuil	86 626	83 888	92 042
Grand Reims	11 071	11 563	13 145
TOTAL	156 224 m³	160 904 m³	178 127 m³

Le volume d'eau acheté au SIDEP de la Vallée du Brunet correspond à l'alimentation de la commune d'Hautvillers, toujours adhérente au SIDEP.

Le Syndicat de la Vallée du Brunet est amené à être dissous courant 2021. Subsistera une vente d'eau de la CCGVM vers la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne pour l'alimentation des communes de Fleury-la-Rivière et Romery.

L'achat d'eau au SYMEB est réalisé pour l'alimentation de la commune de Bisseuil et du lotissement les Hauts de Tours à Tours-sur-Marne.

Le schéma suivant matérialise l'ensemble des achats et ventes d'eau internes et externes :



✓ **Les volumes vendus**

Le volume total facturé client est en forte baisse pour l'année 2020. Il est de **742 457 m³** contre 812 394 m³ en 2019.

Cependant, il est à noter que le volume vendu en 2019 était particulièrement élevé en raison de différents paramètres (surconsommations importantes pour 2 abonnés de MAREUIL SUR AY et DIZY, forte consommation d'un des industriels d'AY, fortes chaleurs).

Le volume d'eau vendu en gros au SIDEP de la Vallée du Brunet, suite à la mise en place de l'interconnexion et à l'abandon du captage de Pont Malo, est de **126 826 m³**.

Le détail des volumes vendus par commune est présenté dans le tableau ci-dessous :

Volumes Vendus (m ³)	2018	2019	2020
Ambonnay	54 176	49 717	43 657
Avenay Val d'Or	50 208	47 513	47 687
Aÿ (Aÿ-Mareuil-sur-Aÿ)	255 210	269 613	252 522
Bisseuil (Aÿ-Champagne)	35 863	25 153	26 754
Bouzy	54 033	59 384	56 969
Champillon	42 349	45 800	36 126
Dizy	54 080	92 947	82 746
Fontaine sur Aÿ	14 596	15 884	16 170
Germaine	24 357	22 663	22 991
Hautvillers	40 554	37 339	38 997
Louvois (Val-de-Livre)	22 436	15 016	13 042
Mutigny	9 188	10 176	9 324
Nanteuil-la-Forêt	11 071	11 563	13 145
Saint Imoges	15 372	14 950	13 857
Tauxières-Mutry (Val-de-Livre)	15 112	15 824	14 569
Tours-sur-Marne	81 933	78 852	53 901
TOTAL	780 538	812 394	742 457

1.5. Rendements des réseaux et indices linéaires de pertes

✓ Rendements

Le rendement des réseaux d'eau potable est calculé pour chaque contrat :

Rendement du réseau	2019	2020	N/N-1
AVENAY-VAL-D'OR, AY, CHAMPILLON, DIZY, FONTAINE-SUR-AY, GERMAINE, HAUTVILLERS, MAREUIL-SUR-AY, MUTIGNY, SAINT-IMOGES, TAUXIERES-MUTRY	82,8 %	81,8 %	-1,2%
BISSEUIL	56%	51,6%	-7,9%
BOUZY	90,5%	79,3%	-12,4%
NANTEUIL-LA-FORÊT (GLOBAL ROUILLAT)	78%	77,2%	-1%
AMBONNAY, LOUVOIS, TOURS-SUR-MARNE	67,62%	73%	+7,9%

Le mode de calcul du rendement des réseaux est le suivant :

Rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100,

(volume consommé autorisé = volume comptabilisé (ramené à 365 jours) + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau)

Globalement, à l'exception de la commune de Bisseuil, les rendements sont supérieurs à 70%.

Le rendement du réseau des 11 communes dépasse les 80% escomptés depuis 2017. Il est en légère baisse en 2020.

Pour la commune de Bouzy, plusieurs fuites ont été localisées et réparées en 2020. Elles ont eu un impact sur le rendement de réseau qui est en baisse significative par rapport à celui de l'année précédente.

Pour la commune de Bisseuil, 10 fuites sur réseaux et équipements ont été détectées et réparées, dont plusieurs sur un branchement long au départ de la rue Cavotte. Cette année encore, à l'origine pour partie de la faible valeur du rendement de réseau. La reprise de cette antenne sera réalisée en 2021 sur le fonds de travaux du nouveau contrat.

Le rendement des communes d'Ambonnay, Louvois et Tours-sur-Marne est en hausse de 8 % en 2020 et atteint 73%. En effet, dans le cadre du nouveau contrat de concession, 27 000 mètres linéaires de réseau ont fait l'objet d'une recherche de fuite sur ces 3 communes.

✓ **Indices linéaires de pertes**

	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jr/km)	Indice linéaire de perte (m³/jr/km)
AVENAY-VAL-D'OR, AY, CHAMPILLON, DIZY, FONTAINE-SUR-AY, GERMAINE, HAUTVILLERS, MAREUIL-SUR-AY, MUTIGNY, SAINT-IMOGES, TAUXIERES-MUTRY	3,71	2,98
AMBONNAY, LOUVOIS, TOURS-SUR-MARNE	6,93	5,98
BISSEUIL	10,52	9,53
BOUZY	5,69	5,69
NANTEUIL-LA-FORÊT	2,78	2,71

Au cours de l'année, 102 fuites ont été décelées et réparées à l'échelle du territoire.

Les fermiers consacrent de nombreuses heures à la recherche de fuites. La surveillance des volumes fait partie du quotidien des équipes qui engagent de manière systématique des recherches en cas de dérive.

En 2020, 84 589 mètres linéaires de réseau ont été écoutés sur l'ensemble du territoire.



Raccordement et réparation d'une fuite dans le cadre des travaux de DIZY

De plus, dans le cadre du contrat CCGVM, Veolia a déployé sur le réseau d'eau potable des prélocalisateurs de fuites mobiles afin d'assurer une surveillance permanente en temps réel du réseau et ainsi localiser plus précisément les fuites afin d'intervenir plus rapidement.

La pose de débitmètres de sectorisation est également prévue dans le prochain contrat de concession.

1.6. Qualité de l'eau distribuée

Le taux de **conformité microbiologique est de 100 %** en 2020 sur l'ensemble du territoire.

Le taux de **conformité physico-chimique global est également de 100 %** en 2020.

54 prélèvements ont été analysés en 2020 dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS.

Les délégataires effectuent également des mesures supplémentaires d'autocontrôle.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Le niveau d'avancement est exprimé en pourcentage de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Cet indice est de 100 % pour les communes alimentées par la ressource de Bisseuil et de 82% pour les communes alimentées par la ressource de Tauxières-Mutry.

Il est à noter que suite à une demande de l'ARS, les études pour un renouvellement de la DUP du captage de Tauxières-Mutry vont être prochainement engagées.

2) Assainissement

2.1. Chiffres clés

- 6597 clients raccordés
- 12 stations d'épuration d'une capacité totale de 49 829 équivalents habitants
- 40 postes de relèvement
- 206 km de canalisations
- 83 % de conformité de la performance des ouvrages d'épuration
- 147 tonnes de boues de station d'épuration évacuées (matière sèche)
- 19 km de réseaux curés
- 3755 mètres linéaires de réseaux inspectés
- 181 contrôles de conformité

2.2. Patrimoine

✓ Stations d'épuration

La CCGVM dispose de 12 stations d'épuration représentant une capacité totale de 49 829 équivalents-habitants (eh).

Stations d'Épuration	Type	Capacité (Eh)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
AMBONNAY	Boues activées	1100	220
AVENAY VAL D'OR	Boues activées	1400	210
AY-MAREUIL-MUTIGNY	Boues activées	39 167	1930
BISSEUIL	Boues activées	750	100
BOUZY	Boues activées version SBR	2800	269
FONTAINE-SUR-AY	Micro-station biologique KLARO-SRB	350	52
GERMAINE	Lagunage	550	82
NANTEUIL-LA-FORET	Lagunage	267	34
LOUVOIS	Boues activées	600	90
TAUXIERES-MUTRY	Filtre à roseaux	400	60
TOURS-SUR-MARNE	Boues activées	2400	300
TOURS-SUR-MARNE ZAC	Filtres à roseaux	45	7
Capacité totale		49 429 eh	3294 m³/j

Les effluents domestiques et vinicoles des communes de DIZY, CHAMPILLON, HAUTVILLERS et SAINT-IMOGES sont acheminés vers la **station d'épuration de MARDEUIL** appartenant à la Communauté d'Agglomération d'Epernay par le biais d'une convention.

En 2020, les dépenses de renouvellement suivantes ont été effectuées dans le cadre des contrats d'affermage :

- STEP AMBONNAY : Renouvellement de la sonde Redox et de son transmetteur

- STEP AVENAY-VAL-D'OR : Renouvellement de la pompe d'extraction des boues

- STEP AY-MAREUIL-MUTIGNY :

- Châssis du surpresseur n°4 suite à un constat de défaillance

- Sonde MES

- Vis compacteur

- Motoréducteur dégrilleur

Il est à noter que la station d'épuration d'Ay est sujette au vandalisme. Régulièrement les ouvrages sont visités et parfois dégradés.

- STEP BISSEUIL : Renouvellement de la pompe d'extraction des boues

- PR Nord Canal BISSEUIL : Renouvellement de la Pompe n° 1

- STEP BOUZY :

- Renouvellement d'un variateur de fréquence

- Renouvellement d'une pompe doseuse de chlorure ferrique

- Renouvellement partiel de la pompe d'injection de polymère

- Renouvellement de plusieurs débitmètres électromagnétiques

- Renouvellement du groupe froid d'un préleveur d'échantillons

- Renouvellement de la pompe d'extraction des boues n° 1

- Renouvellement de la pompe de relèvement n° 3



- Poste de relevage de DIZY - Bas Jardins :

- Hydraulique du poste : Vannes, clapets, conduites

- Pompe n° 1

- Poste de relevage Canal MAREUIL SUR AY :

- Hydraulique du poste : Vannes, clapets, conduites.

- Pompe n° 2



- STEP FONTAINE-SUR-AY : Renouvellement du surpresseur d'Air

- Poste de relevage Route d'Avenay FONTAINE SUR AY: Renouvellement de la pompe n° 2

- STEP GERMAINE : Renouvellement d'un portail

- Poste de relevage Sainte Hélène HAUTVILLERS : Renouvellement de la pompe n° 2

Enfin, dans le cadre de la fin de l'exploitation des moyens de communication par GSM Data prévue à partir du 31 décembre 2020, des travaux de renouvellement d'équipements de télésurveillance ont été entrepris. Pour tous les sites communiquant par GSM Data, du matériel utilisant le protocole GPRS 2G/3G a été installé.

Il s'agit en tout de 27 postes de relevage et 5 STEP.

Ces chantiers ont parfois été l'occasion de renouveler entièrement l'armoire électrique, l'ancienne ne pouvant accueillir le nouveau transmetteur



Exemple de renouvellement complet d'une armoire électrique : PR DIZY - Bas jardins

Par ailleurs, la fin progressive de l'exploitation des lignes analogiques sur le réseau téléphonique fixe (RTC) a été annoncée par Orange à partir de 2023. Les sites communiquant en RTC et qui restent à équiper du protocole GPRS sont encore au nombre de 8 : 5 postes et 2 STEP

✓ Le réseau

Le linéaire de réseau est d'environ **206 km** (hors branchements).

Il se décompose en 111 km de réseaux eaux usées gravitaires, 10 km de réseaux eaux usées en refoulement, 8 km de réseaux unitaires et 77 km de réseaux d'eaux pluviales.

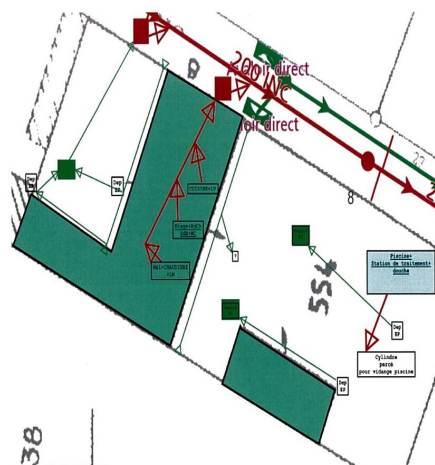
On dénombre 40 postes de relèvement des eaux usées et 10 déversoirs d'orage.

Le nombre total de branchements d'assainissement des eaux usées est de **4834**.

En 2020, **3755** mètres linéaires de réseaux ont été inspectés avec une caméra dans le cadre des contrats d'affermage.

181 contrôles de conformité des branchements ont été réalisés en 2020 par le fermier dont **42** se sont révélés non-conformes.

Ces contrôles, qui visent principalement à vérifier la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées, sont effectués obligatoirement à l'occasion des ventes immobilières ou en vue de lutter contre la présence d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées.



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement est de 30 pour la commune de Louvois, 25 pour le contrat Ambonnay-Bisseuil et de 15 pour les autres communes. Cet indice, compris entre 0 et 100, exprime le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement. Il tient compte de l'existence de plans, de leurs mises à jour, de la connaissance de la nature et de l'âge des canalisations et des ouvrages annexes ainsi que des interventions effectuées annuellement.

✓ L'entretien du réseau

Le curage des réseaux est réalisé par le fermier de manière préventive et curative :

<u>Curages préventifs</u>	2019	2020
Nombre d'interventions	271	87
sur canalisations	86	2
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	172	77
sur dessableurs	13	8
Longueur curée (ml)	12 817	18 232

<u>Désobstructions</u>	2019	2020
Nbre d'intervention	107	79
sur branchements	36	40
sur canalisations	31	27
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	40	12
Longueur curée (ml)	455	650

Les travaux de réparation ou renouvellement suivants ont également été réalisés par le fermier :

- 29 renouvellements de tampon
- 4 mises à niveau ou rescelllement de tampons
- 27 réparations d'avaloirs ou grilles
- 21 réparations de regard
- 8 réparations de branchements et/ou boites de branchement
- 1 réparations de collecteur

2.3. Nombre d'abonnés et population desservie

La population desservie par le service d'assainissement collectif est estimée à **14 540 habitants**.

Le nombre total d'abonnés du service est de **6597** en 2020.

L'assiette de redevance totale est de **732 866 m³** en 2020 contre 766 171 m³ en 2019.

Le nombre d'abonnés du service assainissement collectif est réparti ainsi :

ABONNES ASSAINISSEMENT	2019	2020
Ambonnay	499	502
Avenay Val d'Or	444	441
Aÿ-Champagne (Ay+Mareuil)	1985	1979
Bisseuil (Aÿ-Champagne)	277	275
Bouzy	480	478
Champillon	256	252
Dizy	745	727
Fontaine sur Aÿ	85	88
Germaine	230	234
Hautvillers	379	369
Louvois (Val-de-Livre)	148	145
Mutigny	90	99
Nanteuil la Forêt	116	134
Saint Imoges	138	140
Tauxières-Mutry (Val-de-Livre)	106	107
Tours-sur-Marne	635	627
TOTAL	6 613	6 597

2.4. Performance des ouvrages d'épuration

✓ Performance des ouvrages

Il est à noter que les stations d'épuration d'Ambonnay, Avenay Val d'Or, Ay-Mareuil-Mutigny, Bouzy et Louvois traitent les effluents urbains mais également les effluents vinicoles par le biais de conventions de raccordement.

Les autres ouvrages ne traitent que les effluents domestiques.

La conformité des performances des équipements d'épuration est évaluée au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (arrêtés préfectoraux propres à chaque ouvrage).

Le tableau ci-après tient compte de l'ensemble des bilans disponibles en vue de rendre compte du fonctionnement réel des ouvrages.

Au total, **100 bilans d'autosurveillance** ont été réalisés en 2020.

Stations d'Epuration	Nombre de bilans annuels	Nombre de bilans conformes	Taux de conformité <u>tous bilans</u>
AMBONNAY	12	12	100%
AVENAY VAL D'OR	4	3	75%
AY-MAREUIL-MUTIGNY	52	45	87%
BISSEUIL	1	1	100%
BOUZY	10	10	100%
FONTAINE-SUR-AY	1	0	0%
GERMAINE	4	4	100%
LOUVOIS	1	1	100%
NANTEUIL-LA-FORET	1	1	100%
TAUXIERES-MUTRY	2	0	0%
TOURS-SUR-MARNE	12	6	50%
Total	100	83	84,93%*

* Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Ainsi, en 2020, le taux de conformité global pour l'ensemble des ouvrages est de **84,93% au regard des prescriptions des arrêtés préfectoraux individuels des ouvrages.**

La conformité du système d'assainissement est également évaluée par les services de police de l'eau au regard de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU) ainsi que des arrêtés individuels.

Les conformités 2020 n'ont pas été transmises par les services à ce jour.

✓ STEP D'AMBONNAY

La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet.

Le débit de référence reste supérieur au dimensionnement hydraulique de la station en raison du caractère partiellement unitaire du réseau de collecte. La présence d'un bassin d'orage en entrée de station permet d'absorber les volumes journaliers élevés.

La CBPO (Charge Brute de Pollution Organique) dépasse la capacité nominale en raison d'une charge supérieure à la moyenne annuelle reçue en mars. Elle est cependant en baisse par rapport à 2019. Des contrôles de rejets ont été effectués pendant la période des vendanges sur les branchements des établissements vinicoles, montrant l'absence apparente en 2020 de rejets vinicoles à cette période.

Une étude diagnostique est réalisée et propose des solutions visant à adapter le système de traitement à des dépassements du débit de référence (voir paragraphe faits marquants de l'année).

✓ STEP D'AVENAY VAL D'OR :

Conformément à la réglementation, 4 bilans ont été réalisés en 2020, dont un pendant les vendanges et un en période de restitution. La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet, sauf sur le bilan du 31/08 réalisé en période de vendanges. Le paramètre Phosphore est en dépassement de la concentration maximale admissible, avec 9,7 au lieu de 7 mg/L. Sur l'année 2020, l'injection de chlorure ferrique dont dispose la station n'a pas été mise en service car la concentration généralement mesurée reste inférieure à 7 mg/L en sortie. A partir de 2021, le système d'injection sera remis en service pour éviter cette non-conformité.

Le débit de référence est supérieur au dimensionnement hydraulique de la station notamment en raison de la présence d'eaux claires parasites. Il est à noter qu'une nette amélioration des conditions hydrauliques a été apportée grâce à la réparation d'un collecteur responsable du drainage de ces eaux claires. Ainsi, le débit de référence devra se réduire les années suivantes.

La CBPO est inférieure à la capacité nominale, et en nette diminution par rapport à 2019, grâce à une gestion du bassin de vendanges plus aisée depuis la réduction des eaux claires parasites.

✓ SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'AY-MAREUIL :

La charge hydraulique maximale est conforme au dimensionnement. La CBPO de 2020 est inférieure à la capacité nominale de la station, ce qui indique le bon dimensionnement du traitement, apte à assimiler la pointe organique des vendanges sans stockage amont.

La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet.

Une non-conformité est cependant relevée en NTK le 08/09, avec 13,8 mg/L et 85 % de rendement, sachant que le nombre de non-conformités tolérées annuellement sur ce paramètre est de 3.

Un problème temporaire d'ajustement des réglages des seuils Redox (asservissement de l'aération) en phase de transition du mode "vendange" au mode "normal" est à l'origine de la non-conformité.

Les autres dépassements sont liés aux températures élevées observées pendant la période de forte chaleur du mois d'août et début septembre 2020 et ne sont pas à mettre en lien avec les performances de l'installation.

Conformément à l'arrêté préfectoral, une étude sur l'indice biologique Diatomées et l'indice Biologique Global Normalisé adapté aux grandes rivières, qui consistent à mesurer la biodiversité du milieu récepteur, a été réalisée en amont et en aval du point de rejet.

Les indices n'ont pas montré d'impact du rejet de la station sur le milieu naturel, la qualité du milieu récepteur ayant été qualifiée de bonne et très bonne.

✓ STEP DE BISSEUIL

Le débit de référence est conforme au dimensionnement hydraulique.

La CBPO est faible au regard du dimensionnement de la station. Le bilan annuel réalisé le 09/09/2020 s'est pourtant tenu par temps sec et sur une période théoriquement de pointe.

La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet, sur la base du seul bilan d'autosurveillance réalisé. Toutefois, ces bons résultats sont à prendre avec prudence, car ils restent aléatoires en période de pluie ou de hautes eaux. En effet, lors de ces périodes, les débits qui transitent par le système de traitement lessivent la station de sa biomasse.

L'étude diagnostique réalisée par le bureau d'études SOGETI en 2017-2018 a préconisé une reconstruction de la station d'épuration ainsi que des travaux de réhabilitation sur les réseaux en vue de limiter les apports d'eaux parasites.

✓ STEP DE BOUZY :

La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet.

Le débit de référence est conforme au dimensionnement hydraulique de la station et la CBPO est conforme à la capacité nominale, grâce au mode de régulation de l'injection d'effluents à traiter dans les bassins biologiques mis en œuvre en période de vendange.

✓ STEP DE FONTAINE SUR AY :

Les performances épuratoires ne permettent pas la conformité des rejets. La station est conforme en fréquence mais non conforme sur les paramètres principaux sur le seul bilan réalisé.

La trop faible présence de biomasse épuratrice dans les bassins d'aération est à l'origine de la faible dégradation de la pollution.

Le débit de référence est conforme au dimensionnement hydraulique de la station.

La CBPO en 2020 est inférieure à la capacité nominale et très faible par rapport à la population collectée. Le seul bilan réalisé montre un rapport DCO/DBO5 très élevé.

Un arrêté préfectoral en date du 10/12/2019 met en demeure la Communauté de Communes de réaliser les opérations nécessaires à la mise en conformité du système à commencer par la réalisation d'une étude diagnostique. Cette étude, lancée en 2020, aura pour but de définir les actions à entreprendre afin d'atteindre les objectifs de performance requis.

✓ LAGUNE DE GERMAINE

La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet.

Le débit de référence est conforme au dimensionnement hydraulique de la station.

La CBPO de 2020 est faible et inférieure au dimensionnement.

Les conclusions de l'étude menée par SOGETI en 2017 et 2018 ont mis en évidence la présence d'une source dans le réseau de collecte qui augmente les volumes sur la station et diminue les temps de séjour dans les bassins. Le programme de travaux issu de l'étude préconise principalement la suppression des eaux claires parasites permanentes ainsi qu'une réhabilitation de la station.

✓ STEP DE LOUVOIS

La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet. La CBPO est inférieure au dimensionnement.

Suite aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les points de déversement au milieu naturel, qui impose d'équiper les déversoirs d'orage de mesure de débit, les points correspondants au by-pass en entrée de la station et au by-pass du bassin de vendanges ont été équipés en 2020 par des instruments de comptage des déversements.

✓ SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE NANTEUIL LA FORET

La station est conforme à l'arrêté préfectoral en fréquence et niveau de rejet.

Le débit de référence est légèrement supérieur à la capacité nominale de la station.

En 2019, la CBPO était très faible au regard de la population raccordée, sur la base d'un seul prélèvement insuffisamment concentré en DBO5 vis à vis de la DCO (rapport DCO/DBO5 de 9).

En 2020, il en est de même, avec un rapport DCO/DBO5 de 2,5. Le positionnement du bilan en période estivale explique en partie la faible charge reçue le 24/08/2020.

✓ **FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE TAUXIERES-MUTRY**

Le débit de référence est conforme au dimensionnement hydraulique de la station.

Comme les années précédentes, la station est conforme à l'arrêté préfectoral en fréquence. Elle reste non conforme sur le paramètre NTK, l'objectif de concentration n'est pas atteint. L'ammonium reste majoritairement non nitrifié dans le traitement.

La CBPO est conforme au dimensionnement, et comparable avec celle évaluée en 2019, toujours sur la base de deux bilans réalisés.

✓ **STEP DE TOURS SUR MARNE**

La station est conforme à l'arrêté préfectoral en fréquence. Elle est jugée non conforme en performance. Des non-conformités rédhitoires en MES, DCO et DBO5 sont relevées en mars en avril 2020, en lien avec une volumétrie importante.

Le débit de référence est supérieur au dimensionnement hydraulique en raison du caractère partiellement unitaire du réseau de collecte. La CBPO de 2020 est cette fois inférieure à la capacité nominale de la station sur la base de 13 bilans réalisés.

Le chantier de reconstruction de la station est lancé.

Les rendements épuratoires moyens des stations en 2020 sont les suivants :

Rendement épuratoire	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Ptot
AMBONNAY	95,5%	99,0%	98,8%	88,0%	85,2%	33,4%
AVENAY VAL D'OR	94,6%	98,3%	95,9%	88,7%	68,7%	16,3%
AY-MAREUIL-MUTIGNY	97,8%	99,3%	98,9%	91,6%	90,2%	98,0%
BISSEUIL	94,7%	99,1%	96,9%	90,9%	90,0%	65,3%
BOUZY	95,9%	98,9%	98,7%	91,0%	89,7%	91,6%
FONTAINE-SUR-AY	74,4%	61,0%	85,2%	2,7%	2,1%	20,8%
GERMAINE	84,2%	86,3%	94,8%	56,9%	55,7%	26,9%
LOUVOIS	98,9%	99,8%	98,5%	90,1%	89,6%	45,5%
NANTEUIL	95,7%	98,9%	99,0%	69,9%	51,2%	77,6%
TAUXIERES-MUTRY	92,9%	98,9%	96,5%	38,2%	37,8%	85,7%
TOURS	52,6%	62,8%	47,5%	36,5%	34,7%	-10,0%

DCO : Demande Chimique en Oxygène (Matières Organiques)

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène (Matières Organiques)

MES : Matières en suspensions

NTK: Azote Total Kjeldahl

NGL: Azote Global

Ptot : Phosphore Total

2.5. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

En 2020, **146,6 tonnes** de boues (matières sèches) ont été évacuées des systèmes d'épuration de la CCGVM :

Boues évacuées	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)
AMBONNAY	426,0	7,4	1,7%
AVENAY	168,0	17,1	10,2%
AY-MAREUIL-MUTIGNY	430,8	95,7	22,2%
BISSEUIL	41,0	0,6	1,5%
BOUZY	61,0	20,3	33,3%
TOURS-SUR-MARNE	27,3	5,5	20,1%

Les boues sont évacuées à **100% vers des filières conformes à la réglementation**.

Les boues des stations d'Ay-Champagne et Tours-sur-Marne sont traitées en compostage.

Le volume de stockage des boues de la station de Tours-sur-Marne est en effet insuffisant. Le recours à la déshydratation mobile est nécessaire.

Les boues des autres stations d'épuration sont normalement épandues en agriculture selon des plans d'épandages réglementaires.

Cependant, en raison de la crise sanitaire, l'arrêté ministériel du 30 avril 2020 interdisant l'épandage des boues non-hygiénisées a empêché la réalisation de l'épandage annuel des boues liquides des stations d'Ambonnay, Louvois et Bisseuil.

Seules les boues de la STEP de Bouzy, hygiénisées à la chaux, ont pu être épandues.

Les boues produites à Ambonnay et Bisseuil ont été acheminées par citerne jusque dans le silo de la station d'épuration de Tours-sur-Marne, pour y être déshydratées par l'unité mobile de traitement des boues. Les lots de boues pâteuses résultants de la déshydratation ont été transportés au centre de compostage Champ Compost de Vélye (51) pour y être traitées.

Les boues de la STEP de Louvois ont pu être stockées en attente dans le silo en 2020. Elles seront évacuées en 2021.

Pour une parfaite information des services de l'Etat, un porté à connaissance des modalités de gestion a été adressé à la Direction Départementale des Territoires chargée de la Police de l'eau.

De plus, lors de chaque évacuation, une information a été adressée à la Police de l'eau. Un suivi des quantités et des concentrations en matières sèches a été réalisé pour être transmis au titre des données d'autosurveillance.

Les surcoûts liés à ces opérations ont été pris en charge par la collectivité avec un financement à hauteur de 80% de l'Agence de l'Eau.

2.6. Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'est pas complètement en place sur la CCGVM. Il est à noter que le territoire est en très grande majorité desservi par l'assainissement collectif. L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire est de 15%. Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). La mise en place de ce service fera prochainement l'objet d'une mise en concurrence en vue de retenir une entreprise en prestation de service. Il s'agira également à ce titre de réfléchir à un règlement du service et à son prix.

Le service eau-assainissement assure tout de même les contrôles sur les installations neuves afin de s'assurer de la conformité des installations nouvellement construites. Quelques contrôles sont réalisés par des bureaux d'études en cas de vente immobilière. Ainsi, 5 installations ont été contrôlées en 2020 sur les communes de Fontaine-sur-Ay, Germaine et Val-de-Livre.

Les zonages d'assainissement des 12 communes (Avenay-Val-d'Or, Ay, Champillon, Dizy, Fontaine-Sur-Ay, Germaine, Hautvillers, Mareuil-Sur-Ay, Mutigny, Nanteuil-La-Forêt, Saint-Imoges et Tauxières-Mutry) ont été approuvés par le conseil communautaire en 2012 à l'issue d'une enquête publique. La commune de Tours-sur-Marne était quant à elle déjà dotée d'un zonage approuvé au moment de son intégration dans le périmètre communautaire.

Ces zonages d'assainissement délimitent pour chaque commune les zones en assainissement collectif et celles en assainissement non collectif.

L'étude de zonage d'assainissement de la commune d'Ambonnay a été finalisée en 2020 dans le cadre de l'étude diagnostique en cours et doit encore être soumise à enquête publique. Il restera 3 communes non pourvues de zonage : Bisseuil, Bouzy et Louvois. Ces études devront être engagées rapidement.

C. INDICATEURS FINANCIERS

1) Prix de l'Eau

Il existe encore en 2020 plusieurs contrats d'affermage en eau et assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes, ce qui explique que le prix de l'eau diffère d'une commune à l'autre. Les montants des surtaxes CCGVM ont été dernièrement harmonisés, en vue d'arriver à un même montant pour toutes les communes.

Les tarifs présentés sont ceux appliqués au 1^{er} janvier de l'année N+1 soit au 01/01/2021 prenant en compte les nouveaux contrats de concession.

✓ Part Eau Potable

Détail d'une facture de 120 m³ pour la part distribution de l'eau :

	Part Délégitaire		Part CCGVM	Part Agence de l'Eau		Facture 120 m3		
	Abonnement	Consommation /m ³	Consommation /m ³	Préservation des ressources en eau /m ³	Lutte contre la pollution /m ³	Total HT pour 120 m ³	Total TTC pour 120 m ³	Prix TTC moyen /m ³
Communes								
CCGVM (Hors Nanteuil-la-Forêt)	56,00 €	0,4414 €	0,4910 €	0,1587 €	0,2200 €	213,33 €	225,07 €	1,88 €
Nanteuil-la-Forêt	46,78 €	1,2101 €	0,4910 €	0,0878 €	0,2200 €	287,85 €	303,68 €	2,53 €

✓ Part Assainissement

Détail d'une facture de 120 m³ pour la part collecte et traitement des eaux usées :

	Part Délégitaire		Part CCGVM	Agence de l'Eau	FACTURE 120 m3		
	Abonnement	Consommation /m ³	Consommation /m ³	Modernisation du réseau de collecte/m ³	Total HT pour 120 m ³	Total TTC pour 120 m ³	Prix TTC moyen/m ³
Communes							
CCGVM (Hors Louvois)	24,00 €	0,6900 €	0,7700 €	0,1850 €	221,40 €	243,54 €	2,03 €
Louvois	46,66 €	0,5598 €	0,7700 €	0,1850 €	228,44 €	251,28 €	2,09 €

✓ **Prix global de l'Eau (Eau Potable et Assainissement)**

	AEP Total TTC pour 120 m³	ASSAINISSEMENT Total TTC pour 120 m³	TOTAL 120 m³	Prix de l'Eau TTC au m³
CCGVM	225,07 €	243,54 €	468,61 €	3,91 €
Louvois	225,07 €	251,28 €	476,34 €	3,97 €
Nanteuil-la-Forêt	303,68 €	243,54 €	547,22 €	4,56 €

Depuis le 01/01/2021 et la fin de nombreux contrats de délégation, le prix de l'eau est donc en grande partie harmonisé sur le territoire de la Communauté de Communes. Seuls subsistent les contrats AEP de l'ancien syndicat du Rouillat (Nanteuil-la-Fôret) et Assainissement de Louvois.

Le prix oscille donc entre **3,91 € TTC et 4,56 € TTC** du mètre cube (prix pour 120 m³).

Le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à 4,26 € TTC / m³ (données 2018). Il est de 4,53 € TTC / m³ dans le département de la Marne.

✓ **Evolution du prix de l'Eau**

L'évolution du prix de l'eau entre 2020 et 2021 est présentée ci-dessous :

	Prix de l'eau pour 120 m3 TTC		
	au 01/01/20	au 01/01/21	N/N-1
Ambonnay	450,36 €	468,61 €	4,05%
Avenay Val d'Or	491,26 €	468,61 €	-4,61%
Aÿ	487,24 €	468,61 €	-3,83%
Bisseuil	464,15 €	468,61 €	0,96%
Bouzy	480,31 €	468,61 €	-2,44%
Champillon	487,24 €	468,61 €	-3,83%
Dizy	487,24 €	468,61 €	-3,83%
Fontaine sur Aÿ	487,24 €	468,61 €	-3,83%
Germaine	487,24 €	468,61 €	-3,83%
Hautvillers	487,24 €	468,61 €	-3,83%
Louvois	467,16 €	476,34 €	1,97%
Mareuil sur Aÿ	487,24 €	468,61 €	-3,83%
Mutigny	487,24 €	468,61 €	-3,83%
Nanteuil-la-Forêt	540,69 €	547,22 €	1,21%
Saint Imoges	487,24 €	468,61 €	-3,83%
Tauxières - Mutry	491,26 €	468,61 €	-4,61%
Tours-sur-Marne	462,15 €	468,61 €	1,40%

Les nouveaux contrats de concessions ont entraîné une **baisse du prix de l'eau** sur de nombreuses communes (aux alentours de 4%).

Le prix est cependant en augmentation sur les communes d'Ambonnay, Louvois et Tours-sur-Marne, les tarifs de l'ancien contrat étaient en effet assez faibles par rapport aux autres contrats en vigueur.

La surtaxe assainissement de la CCGVM a été également été augmentée en 2021 en vue de financer les investissements importants à venir.

2) Compte Administratif 2020

2.1. Budget Eau Potable

✓ **Section d'Exploitation**

Le total des **dépenses d'exploitation** réalisées sur l'exercice 2020, pour un montant de **183 018,09 €**, se décompose comme suit :

Libellés	Détail	Montant
Charges à caractère général	Diverses dépenses de fonctionnement (AMO, achat d'eau, frais divers régie 2019)	19 078,59 €
Charges de personnel	Poste de technicien jusqu'au 01/09/20	22 057,75 €
Charges d'intérêts	Remboursement des intérêts d'emprunts	33 335,75 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Dotations aux amortissements des réseaux</i>	<i>108 546,00 €</i>
TOTAL		183 018,09 €

**écritures comptables*

Il est à noter une diminution des charges d'exploitation en 2020, essentiellement due au nouveau contrat de concession des communes d'Ambonnay, Louvois et Tours sur Marne qui étaient gérées en prestation en 2019.

Le total des **recettes d'exploitation** réalisées s'élève **589 986,67 €** qui se décomposent de la façon suivante :

Libellés	Détail	Montant
Taxes et redevances	Surtaxe et redevances Eau	475 706,98 €
Produits exceptionnels	Rattachements	57 823,98 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>	<i>56 455,00</i>
TOTAL		589 986,67€

**écritures comptables*

✓ **Section d'Investissement**

Globalement, les **dépenses d'investissement** réalisées en 2020, se sont élevées à **520 403,87 €**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Libellés	Détail	Montant
Déficit d'investissement reporté	Déficit 2019	154 028,38 €
Emprunts et dettes assimilées	Remboursement d'emprunts	88 181,32 €
Opérations d'équipements	Dépenses réelles de travaux	221 739,17 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissements des subventions</i>	56 455,00 €
TOTAL		520 403,87 €

**écritures comptables*

Le détail des dépenses réelles d'investissement en Eau potable est présenté ici :

- Bd de Champagne prolongé à Aÿ..... 165 459,76 €
- Rue d'Avenay à Tauxières 39 352,89 €
- Démolition ancienne station de pompage d'Aÿ.....7 563,60 €
- Place Charles de Gaulle à Tours s/Marne4 761,17 €
- Grande Rue à Bisseuil.....2 012,30 €
- Pont des Ruetz à Aÿ.....1 968,98 €
- Rue Félix Faure à Bouzy..... 620,47 €

TOTAL 221 739,17 €

La somme globale des **recettes d'investissement** réalisées en 2020, s'élève à **449 662,89 €** qui se décomposent ainsi :

Libellés	Détail	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	Affectation du résultat exercice 2019	284 039,89 €
Subventions d'investissement	Subvention AEP Département	57 077,00 €
<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	108 546,00 €
TOTAL		449 662,89 €

**écritures comptables*

Le détail des subventions perçues du Département est présenté ici :

- Bd du Nord / Bd Pasteur à Aÿ.....33 669,00 €
- Rue Félix Faure à Bouzy.....17 776,00 €
- Grande Rue à Bisseuil.....3 119,00 €
- Ruelle St-Maurice, rue de la Halle et du Pont à Tours s/Marne2 513,00 €

TOTAL.....57 077,00 €

2.2. Budget Assainissement

✓ Section d'Exploitation

Le total des **dépenses d'exploitation** réalisées sur l'exercice 2020, pour un montant de **390 453,43 €**, se décompose comme suit :

Libellés	Détail	Montant
Charges à caractère général	Divers dépenses de fonctionnement (<i>AMO, assurances, frais divers</i>)	5 222,23 €
Charges de personnel	Frais de personnel	55 495,12 €
Charges financières	Remboursement des intérêts des emprunts	59 505,32 €
Charges exceptionnelles	Régularisations comptables	227,40 €
Autres charges de gestion courante	cotisations DGFIP	3,36 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	270 000,00 €
TOTAL		390 453,43 €

**écritures comptables*

Le total des **recettes d'exploitation** réalisées s'élève à **938 872,76 €** qui se décomposent de la façon suivante :

Libellés	Détail	Montant
Résultat de fonctionnement reporté	Excédent de fonctionnement 2019	102 681,32 €
Taxes et redevances	Surtaxe et reversements des communes	600 133,63 €
Primes d'épuration	Primes d'épuration Agence de l'Eau	58 930,11 €
Produits divers de gestion courante	Participation viticulteurs fonctionnement STEP	28 533,15 €
Atténuation de charges		1 168,00 €
Produits exceptionnels	Réintégration retenue de garantie	2 022,55 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissement des subventions</i>	145 404,00 €
TOTAL		938 872,76 €

**écritures comptables*

✓ Section d'Investissement

Globalement, les **dépenses d'investissement** réalisées en 2020, se sont élevées à **455 261,15 €**. Elles se décomposent de la façon suivante :

Libellés	Détail	Montant
Emprunts et dettes assimilées	Remboursements d'emprunts	230 710,92 €
Opérations d'équipements	Dépenses réelles de travaux	79 146,23 €
<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections*</i>	<i>Amortissements des subventions</i>	145 404,00 €
TOTAL		455 261,15 €

**écritures comptables*

Le détail des dépenses réelles d'investissement en Assainissement est présenté ici :

▫ Reconstruction STEP de Tours s/Marne.....	34 461,50 €
▫ Étude diagnostique STEP d'Ambonnay	18 410,00 €
▫ Rue Basse du Faubourg et chemin de Halage à Tours s/Marne	9 200,00 €
▫ Étude diagnostique assainissement Fontaine + Avenay	4 710,00 €
▫ Mises aux normes diverses opérations STEP	3 342,03 €
▫ RD 37 et RD 9 à Ambonnay	2 550,00 €
▫ Étude pour réhabilitation des STEP.....	2 160,00 €
▫ Grande Rue à Bisseuil.....	1 443,33 €
▫ Création d'un branchement à Tauxières, rue Mocquebeau	1 278,40 €
▫ Pose d'un débitmètre à Bouzy	780,00 €
▫ Rue Félix Faure à Bouzy.....	713,15 €
▫ Pont des Ruetz à Aÿ.....	97,82 €

TOTAL 79 146,23 €

La somme globale des **recettes d'investissement** réalisées en 2020, s'élève à **1 221 243,03 €** qui se décomposent ainsi :

Libellés	Détail	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	Affectation du résultat de l'exercice 2019	334 934,75 €
Subventions d'investissement	Subvention Agence de l'Eau et département	448 416,00 €
Résultat d'investissement reporté	Excédent d'investissement	49 042,28 €
Emprunt	Avances Agence de l'Eau	118 850,00 €
<i>Opérations d'ordre entre sections*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>270 000,00 €</i>
TOTAL		1 221 243,03 €

**écritures comptables*

Le détail des subventions perçues est présenté ici :

▫ SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

▫ STEP et assainissement de Tauxières.....	248 465,00 €
▫ Rue Félix Faure à Bouzy.....	45 883,00 €
▫ Etude diagnostique réseau et station d'épuration d'Ambonnay.....	32 056,00 €
▫ Place Charles de Gaulle, rue du Pont à Tours s/Marne.....	17 077,00 €
▫ Diagnostic assainissement Tours s/M, Bisseuil, Germaine,	4 364,00 €
TOTAL.....	347 845,00 €

▫ SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT

▫ Bd du Nord à Aÿ	44 523,00 €
▫ Rue Félix Faure à Bouzy.....	41 070,00 €
▫ Grande Rue à Bisseuil.....	7 846,00 €
▫ Ruelle St-Maurice, rue de la Halle et du Pont à Tours s/Marne	7 132,00 €
TOTAL.....	100 571,00 €

2.3. Budget Principal

Les dépenses et recettes concernant les **eaux pluviales et la défense incendie** sont réalisées sur le budget principal.

✓ Section de Fonctionnement

La gestion des eaux pluviales ne fait pas l'objet de recettes issues de la facture d'eau. La CCGVM verse à l'exploitant des rémunérations spécifiques pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales. En 2020, le total des rémunérations versées au délégataire s'est élevé à **265 187,60 €**.

✓ Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 pour la gestion des eaux pluviales et la sécurité incendie sont détaillées ci-après :

EAUX PLUVIALES :

▫ Grande rue à Bisseuil	1 227,83 €
▫ Rue Félix Faure à Bouzy	833,88 €
▫ Rue d'Avenay à Tauxières-Mutry	56 256,37 €
▫ Bd de Champagne (ex. de Lattre de T à Aÿ)	458,02 €
▫ Place Charles de Gaulle à Tours s/Marne	7 792,90 €
▫ Rue des Ménidres à Hautvillers	11 997,60 €
▫ Chemin de Courton à Nanteuil	4 522,34 €
TOTAL	83 088,94 €

SECURITE INCENDIE : pas de dépense réglée en 2020

Les recettes d'investissement sont détaillées ci-après :

▫ SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT

▫ Bd du Nord à Aÿ	47 989,00 €
▫ Rue Félix Faure à Bouzy.....	34 713,00 €
▫ Ruelle St-Maurice, rue de la Halle et du Pont à Tours s/Marne	13 724,00 €
▫ Grande Rue à Bisseuil.....	9 358,00 €
TOTAL.....	105 784,00 €

Édition avril 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer ou restaurer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

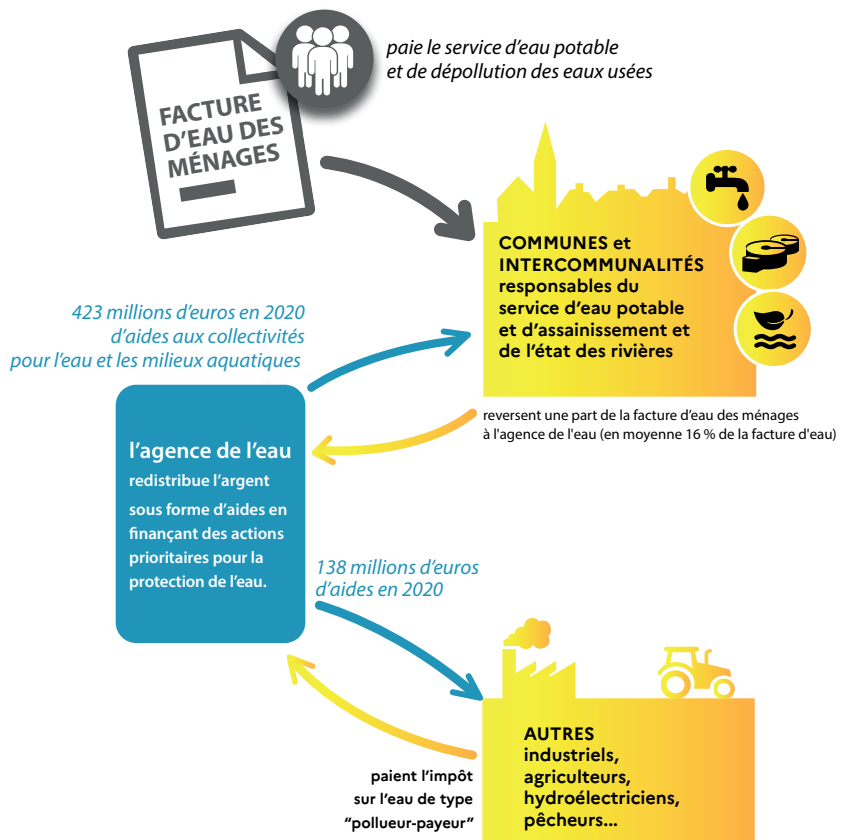
Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau).

Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

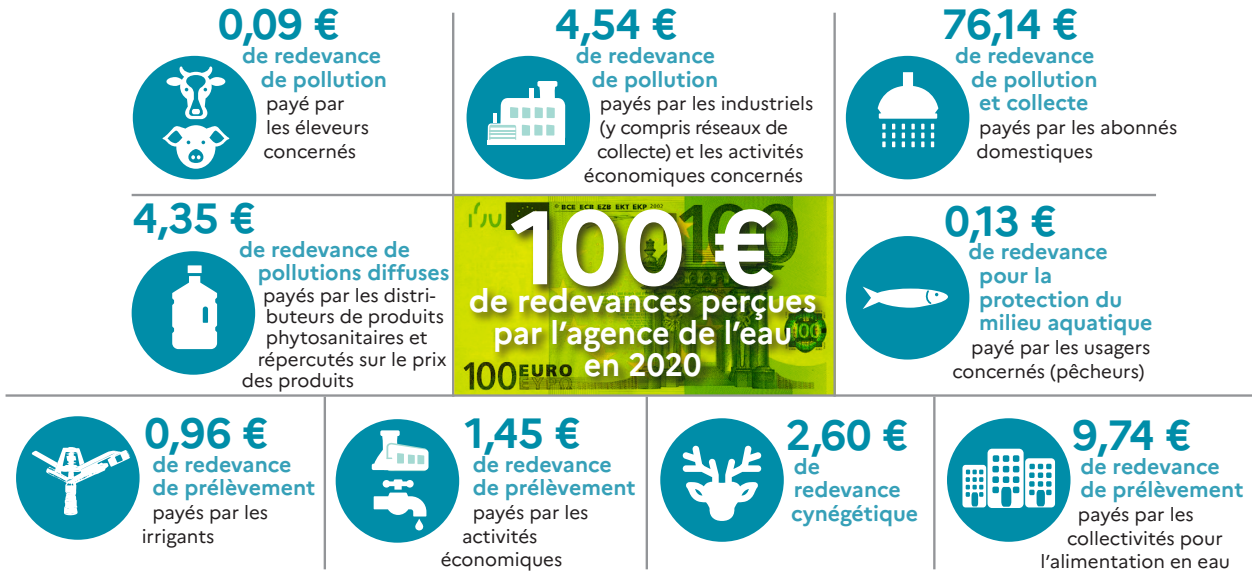
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 679 millions d'euros dont plus de 583 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

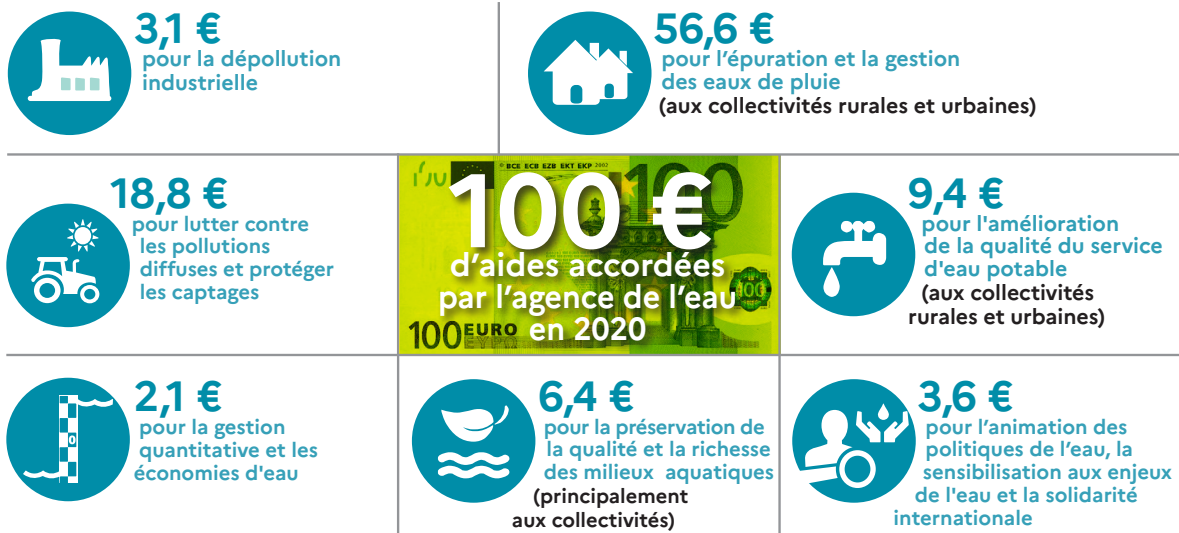
Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Seine-Normandie.

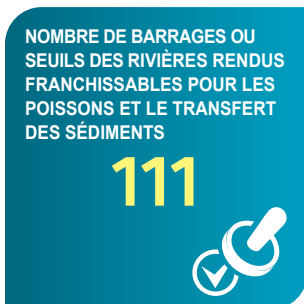
2020 est la seconde année du programme "Eau & climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du programme d'intervention "Eau & climat" 2019-2024 et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les investissements, les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

LES EAUX USÉES : UN INDICATEUR DANS UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA CODIV-19

Le projet d'Observatoire épidémiologique dans les eaux usées (Obépine), lancé en juillet 2020 par un collectif de chercheurs, vise à réaliser un suivi en temps réel des traces du virus Sars-Cov-2 dans les eaux usées sur le territoire national afin d'anticiper les évolutions de la pandémie et de caractériser les populations sources de virus pour mieux orienter les politiques publiques.

Ce réseau est mis en œuvre dans une trentaine de stations d'épuration du bassin Seine-Normandie pour lequel les enjeux sont forts compte tenu du niveau de circulation du virus et de la densité de population.

L'agence de l'eau peut accompagner financièrement les collectivités souhaitant participer à la remontée de données d'informations sur la présence du SARS-CoV2 dans les eaux usées dans le cadre du projet de recherche national « Obépine », en complément du réseau national.

L'intérêt de l'agence de l'eau pour la mise au point de nouvelles méthodes de suivi des virus entériques ou plus particulièrement du virus Sars-Cov-2 (responsable de la COVID-19) dans le cadre du projet d'Observatoire épidémiologique (Obépine) dans les eaux usées témoigne de sa volonté de soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine de la santé environnementale.

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le 14 octobre 2020, le projet de SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027, et son programme de mesures associé.

Le projet de SDAGE est soumis à la consultation du public et des assemblées du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. Le projet de SDAGE affiche un objectif ambitieux : amener 52 % des cours d'eau du bassin en bon état écologique à l'horizon 2027, contre 32 % aujourd'hui.



VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende

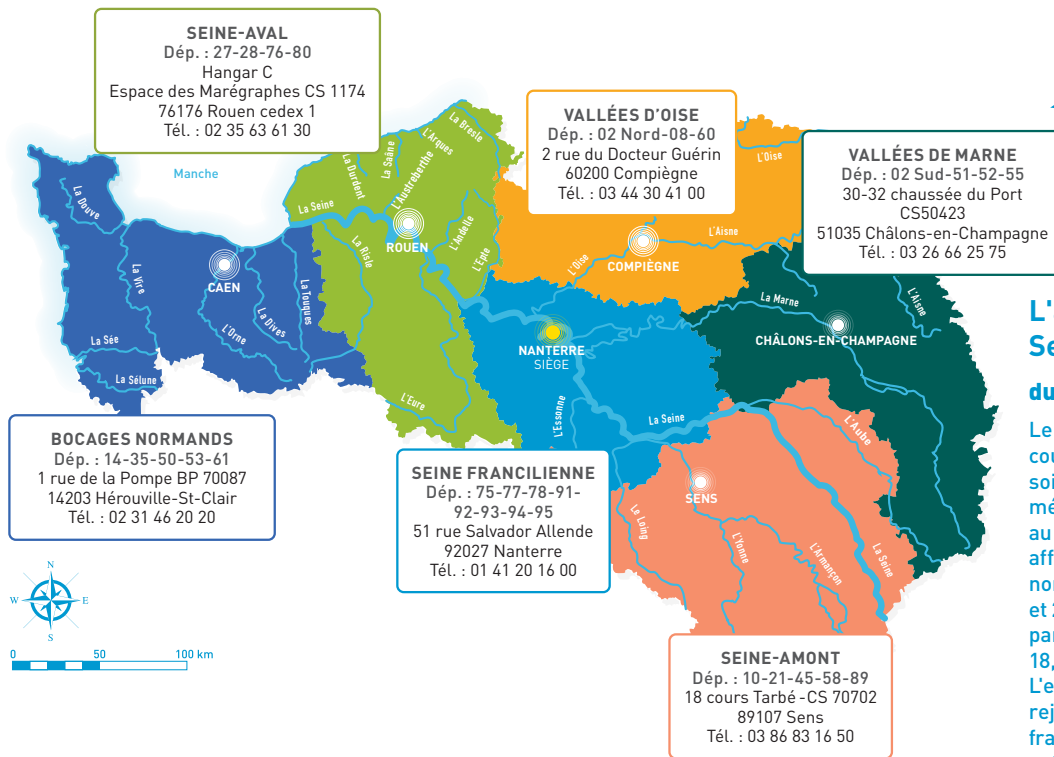
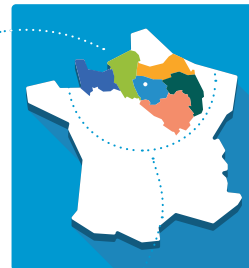
92027 Nanterre Cedex

Tél. : 01 41 20 16 00

seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Restons connectés sur

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

LES
COMITÉS
DE BASSIN

L'eau

les inondations et le milieu marin

Répondez à la consultation du public sur www.eau-seine-normandie.fr



Nouveau

Découvrez les nouveaux "Podcasts" sur les hommes et les rivières

